

LÉGENDE

Zones du PLU

Zones urbaines (U)

- noyaux bâtis anciens des bourgs (UA, UA r/m)
- vocation principale d'habitat (UB, UBI, UB r/m)
- vocation d'activités (UY, UYc)
- vocation d'équipements (UE)

Zones à urbaniser (AU)

- Loisirs M1 (Bijouet sans BP 7000 3 au P/B)
- vocation principale d'habitat (1AU, 1AUc)
- vocation d'activités (1AUy/1AUyc)
- réserve foncière (2AU)

Zones naturelles (N)

- de stricte protection (NP)
- à dominante naturelle (N)
- équipements légers pour l'accueil du public (Nl)
- activité d'extraction de matériaux (Ng)
- Site de dépôt (Ndi) et ancien site de décharge (Nda)

Secteurs N considérés comme des « STECAL »

- constructibilité limitée pour de l'habitat (Nn)
- constructibilité limitée pour de l'activité (Nhy)
- extension d'une activité isolée (Ny)
- équipements (Ne)
- sésoilomne (Ns)
- activité pyrotechnique (Nhyf)
- polo canin (Nhycc)

Zones agricoles (A)

- à vocation agricole (A)
- et secteurs : agricoles protégés en raison de leur intérêt paysager (Ap)

Secteur A considéré comme un « STECAL »

- vocation d'accueil touristique lié à l'activité agricole (Aa)

Zones de loisirs et de tourisme (NT)

- à vocation de loisirs et de tourisme (NT)
- Secteurs NT considérés comme des « STECAL »
- Camping et camping-car (NTc)
- accueil et hébergement touristique, avec constructibilité limitée (NTl)
- accueil et hébergement touristique, dont habitation légère de loisirs (NTll)

Prescriptions

Pour les éléments ci-dessous, se référer aux annexes de règlement

- Emplacement réservé (ER) - art. L.151-41 du CU
- Servitude d'attente de projet
- Bâti identifié pour changement de destination - art. L.151-11 du CU
- Éléments patrimoniaux protégés (bâti ou végétal) - art. L.151-19 du CU
- Itinéraires de promenade, linéaires ou surfaciques
- Espace boisé classé (EBC)
- Élément de paysage protégé pour le maintien des continuités écologiques - art. L.151-23 du CU
- Secteur de préservation commerciale - art. L.151-16 du CU
- Bande de recul aux abords des voies à grande circulation (art. L.111-6 du CU)

Éléments d'information se référant au dossier 6.2 SUP

Report du Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI)

- Zones rouges (inconstructibles)
- Zones bleues (constructibles sous conditions)

Servitude relative aux canalisations de transport et de distribution de gaz

- Canalisations de gaz et zone d'effets associée

Autres informations

- Sections cadastrales
- Bâti récent ajouté manuellement
- Secteurs d'allées : mouvements de terrains, carrières souterraines

